



AXE VI. GOUVERNANCE ET CONDUITE PARTAGÉE DE L'ACTION PUBLIQUE

L'expérience relative à la mise en œuvre du CPER 2015-2020 a montré les difficultés rencontrées en cas de carence dans l'organisation de la gouvernance partagée. Cette gouvernance doit s'appuyer sur des outils partagés de diagnostic, de suivi et d'évaluation.

Elle présuppose donc, en amont, une structuration commune de l'information et, en aval, le déploiement d'une ingénierie à même de territorialiser, en appui des collectivités et acteurs de terrain, les éléments de connaissance et d'analyses pour un passage à l'action notamment dans le cadre du SRADDET.

Cette structuration partagée de l'information et de la connaissance constitue d'autant plus un axe fort du CPER 2021/2027 qu'elle conditionne tout à la fois l'évolution numérique des services publics, l'innovation du secteur privé sur la base d'une data ouverte, mais aussi la bonne association et participation du citoyen.

VI.1 - METTRE EN PLACE UNE COORDINATION STRATEGIQUE REGIONALE DE LA CONNAISSANCE

VI.1.1 - Structurer la stratégie régionale de la donnée publique

Pour exercer souverainement ses prérogatives et accomplir ses missions d'intérêt général, la puissance publique doit conserver la pleine maîtrise des données qui fondent ses décisions. Cette maîtrise conditionne non seulement l'efficacité de l'action publique, qui doit pouvoir se fonder sur des données qualifiées, mais aussi la confiance que les citoyens placent en elle.

Cependant, le morcellement des systèmes de collecte de données et des systèmes d'information les rend quasi-étanches les uns par rapport aux autres : cette situation pénalise l'action publique, complique les diagnostics, ne permet pas son évaluation et rend presque impossible toute démarche prospective ou simplement transversale. La quasi-impossibilité de chiffrer de manière exhaustive les moyens financiers publics déployés sur un territoire illustre bien cette difficulté.

Cette complexité, pour être dépassée, demanderait un investissement technique coûteux pour chaque acteur et engendrerait des inégalités au sein des territoires.

Faire converger les pratiques liées aux données, afin de faire émerger des données qualifiées, interopérables et ouvertes, doit faciliter leur utilisation, leur réutilisation et contribuer à l'émergence d'une vision partagée des enjeux pour favoriser l'élaboration de cadres stratégiques régionaux, avec en particulier le SRADDET, ou territoriaux (ERBM, Pacte SAT...)

Dans cette optique, le CPER 2021-2027 doit permettre de renforcer la gouvernance de la donnée en Hauts-de-France et de développer son caractère transversal et partenarial pour améliorer l'interopérabilité des systèmes d'information et définir une stratégie régionale de gestion et d'exploitation des data régionales au service de tous.

Pour les acteurs publics, cette stratégie régionale de la donnée est le socle pour renforcer la connaissance, mieux suivre et évaluer les stratégies régionales (SRADDET, SRDEII, SRESRI, CPRDFOP...) et les politiques publiques. C'est aussi le préalable au développement de l'administration numérique et aux dispositifs de démocratie numérique. Dans cette même perspective, le CPER 2021/2027 doit permettre la mise en œuvre en région des derniers textes européens (directive open data, data governance act...) et nationaux (Loi pour la république numérique, loi Notre, LOM...)

Le soutien à la plateforme partenariale Géo2France dans le cadre du CPER permet d'atteindre ces objectifs. Géo2France est en effet à la fois une communauté d'acteurs et un outil technique.

Cette plateforme partenariale réunit les utilisateurs et les producteurs de données dans les Hauts-de-France. Véritable hub multi-thématique de données régionales, ce portail Internet donne accès à des catalogues de données ainsi qu'à des outils numériques de visionnage. Le portail repose sur des serveurs de stockage et de publication de données permettant de gérer finement les droits d'accès de chaque organisation, chaque utilisateur, donnée par donnée. Elle propose un cadre de confiance permettant une ouverture modulaire (open data / closed data). Elle permet donc de répondre aux impératifs d'échanges de structure à structure et aux enjeux liés à une ouverture large des données.

Pour capitaliser sur l'intelligence collective, la plateforme propose des groupes-projets dotés d'outils collaboratifs, de ressources documentaires et pédagogiques. Afin de faciliter l'usage des données, elle propose également des fonctionnalités permettant de répondre aux besoins des territoires les moins outillés.

Pour outiller les acteurs, elle organise la mutualisation des financements pour la création de données structurantes et transversales, telles que l'OCS2D (occupation du sol en 2 dimensions).

Les besoins de création ou d'acquisition de données mutualisées seront mis en œuvre à l'échelle la plus pertinente : acteurs locaux (principe de subsidiarité) ou la plateforme (principe de suppléance).

L'ensemble de ces moyens contribue à l'acculturation des acteurs aux données et à la convergence des pratiques.

L'objectif premier de l'action est de pérenniser le financement de cette plateforme partenariale, pour son fonctionnement et pour son investissement, à travers notamment de la création de données.

Sur la période 2021-2027, Géo2France renforcera sur le champ de la donnée son rôle de ressource, son animation, la coordination des productions structurantes et la valorisation en lien avec les usages.

Ainsi, elle intensifiera ses relations avec la communauté régionale de l'information, l'ensemble des acteurs du territoire (une attention particulière sera portée aux observatoires, aux EPCI et aux ingénieries régionales et locales) afin de développer la culture de la donnée et sa mutualisation. Des formations pourront être organisées.

La plateforme Géo2France poursuivra le développement de son infrastructure, de ses fonctionnalités techniques et collaboratives afin d'être une ressource opérationnelle pour les acteurs.

Ces développements renforceront l'émergence d'un socle de données cohérentes et interopérables, de communs numériques, de leur connaissance, servant ainsi de multiples politiques opérationnelles et l'innovation.

Outil central de l'organisation des données en région, la plate-forme à vocation à rendre transversal l'accès aux données thématiques, qui peuvent être développées dans les pôles experts thématiques (observatoires et ingénieries).

> Plan de financement

Actions	ÉTAT	RÉGION	FEDER	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
<i>Géo2france : Fct</i>	0,5 M€ (fnadt)	0,5 M€	1 M€				0,2M€			
<i>Géo2france : Inv</i>	1 M€ (fnadt)	1 M€	2,7 M€				0,1M€			

VI.1.2 - Soutenir des structures porteuses d'observations régionales

Le CPER permet tout d'abord de poursuivre le soutien à des observatoires existants, mieux les valoriser et les promouvoir auprès des entreprises intéressées et des citoyens. L'inscription de ces structures au sein d'un axe dédié du CPER doit également permettre un pilotage qui les mettent davantage en synergie et facilite les approches transversales: diffusion et partage des enjeux, meilleure coordination pour un croisement de thématiques sur des sujets clefs obligation d'interopérabilité des systèmes d'information mis en œuvre, usage par défaut de logiciels libres, copropriétés des données produites avec les financeurs, open data, documentation des données dans le catalogue Géo2france, capitalisation et valorisation de leurs données produites au sein de la plateforme. L'objectif est de pérenniser et consolider ces structures, en renforçant leur place dans l'écosystème de la connaissance, leur rôle de tête de réseau, tout en garantissant l'optimisation des deniers publics investis, en valorisant mieux leurs productions et leurs apports, tant vers les territoires que vers les citoyens.

Dans ce cadre contractuel, une attention particulière, sur la période 2021-2027, sera apportée aux structures régionales d'observation suivantes dont le financement relève des volets thématiques dédiés du CPER (axes I et III) :

- L'Observatoire Climat Hauts-de-France porté par le GIP Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) dont les ambitions sont de collecter, d'analyser et de diffuser les données sur l'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques, au regard des engagements internationaux de la France, du SRADDET, à l'échelle régionale, et des PCAET à l'échelle locale.
- L'Observatoire Régional de la Biodiversité destiné à collecter, analyser et valoriser les données relatives à la diversité biologique à l'échelle régionale, et à l'évaluation des politiques engagées pour la protéger.
- L'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation, porté par le GIP C2RP (et dont les missions et perspectives sont exposées au sein de l'axe III).

Au-delà des observatoires pour lesquels des crédits peuvent être contractualisés dans le CPER, de nombreuses autres démarches d'observation permettent de contribuer à la stratégie régionale de la connaissance. Peuvent notamment être cités :

- L'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S) et le développement de la Plateforme sanitaire et sociale Hauts-de-France qui organise le recueil, l'analyse et la valorisation des données et les travaux dans les domaines croisés de la santé et de la cohésion sociale ;
- Les missions d'observation de la qualité de l'air porté par Atmo Hauts-de-France, qui visent notamment à développer l'innovation sur le suivi des polluants non réglementaires et la diffusion des données pour accompagner la décision publique des collectivités territoriales (aménagement, PCAET ...) et à mobiliser le grand public (sensibilisation, passage à l'action ...). Il s'agit ainsi de conforter une communauté avec les acteurs économiques, Startup, collectivités sur l'innovation autour de la qualité de l'air intérieur et extérieur en lien avec le laboratoire lab'Aireka.

- L'Observatoire Régional des Transports (ORT), association hébergée par l'Etat (ETP DREAL), qui développe les outils de connaissance sur la mobilité, les infrastructures et les systèmes de transport de la région. L'ORT réalise notamment l'observation de la mobilité en région suite à la mise en œuvre de la LOM.
- L'Observatoire Régional du Littoral Normand Hauts-France, qui produit et diffuse une connaissance approfondie de l'évolution de la bande côtière, des enjeux qui y prennent place, pour adapter les modalités d'intervention publique

Par ailleurs, le CPER devra également permettre de concrétiser le lancement de plusieurs nouvelles démarches d'observation :

- Mettre en place les moyens partagés d'observation des dynamiques foncières en s'appuyant notamment sur la production de la base Occupation du Sol en 2 Dimensions (OCS2D) portée par Géo2France, base de données diachronique d'occupation du sol en 2 dimensions.
- Permettre l'observation du territoire et l'évaluation des politiques publiques à l'aune de l'égalité femmes hommes
- À la suite de l'élaboration du PRPGD et du SRADDET ; créer un observatoire « déchets matières », observatoire partenarial au service des acteurs économiques, des territoires et de nouvelle génération, pour favoriser le développement d'une économie circulaire en région.

L'ensemble de la dynamique d'observation et d'études des acteurs publics en région est valorisée dans le cadre de la Plateforme d'Information et de Valorisation des Etudes dans la Région (PIVER) animée par le SGAR, l'INSEE et la Région.

VI.1.3 - Appuyer l'ingénierie pour territorialiser, en appui des collectivités et des acteurs de terrain, les éléments de connaissance et d'analyses pour un passage à l'action

Pour compléter ce dispositif de gouvernance transversale, appuyée sur une stratégie partagée de la connaissance, une ingénierie « tiers » – autre que celle constituée par chaque institution ou collectivité – est mobilisée dans un cadre partenarial souvent large, pour accompagner les acteurs du territoire dans l'élaboration et la conduite de leurs projets.

L'effort consenti pour construire un socle de connaissances et d'observations n'est rentabilisé qu'au terme d'un retour de ces éléments auprès de chaque acteur pour une mise en action de chacun.

De fait, les structures d'ingénierie partenariales sont les premières bénéficiaires d'une structuration régionale de la donnée et des observations thématiques conduites. Mais ce sont aussi des productrices de données clef et leur rapport aux acteurs territoriaux leur confère une pertinence quant à la définition des objets à observer et des méthodes pour ce faire. Elles sont ainsi utilisatrices et contributrices à la plateforme de données Géo2France.

Forte de cette intégration dans l'écosystème régional de la connaissance, cette ingénierie constitue un appui technique et expert qui permet d'accompagner les acteurs les moins dotés en moyens humains et techniques, de mettre en place des actions efficaces, et de capitaliser sur les innovations des acteurs les plus inventifs.

Dans le cadre d'une gouvernance et d'une conduite partagée de l'action publique, les structures d'ingénierie sont des relais indispensables de mise en œuvre des stratégies régionales comme le SRADDET vers les différents territoires et acteurs. Si elles sont un outil de territorialisation des politiques publiques, elles sont également le lieu de mise en synergie des politiques portées spécifiquement par chacun des acteurs publics.

Une partie de cette ingénierie fléchée en fonction de son intervention territorialisée est détaillée au sein de l'axe II (Mission Bassin Minier, GIP IREV, Urba 8, PNR)

A côté de ces structures, plusieurs dispositifs de dimension régionale assurent des missions d'ingénierie sur des thématiques précises, le plus souvent en lien fort avec l'ensemble des acteurs publics du territoire.

Ainsi, la région Hauts de France dispose d'une structure d'ingénierie atypique au service des transitions: le GIP Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) qui outille et accompagne les acteurs de la région Hauts-de-France vers de nouveaux modèles de développement et les incite à contribuer aux transitions économique, sociale et écologique dans les territoires.

La vocation du CERDD est d'accompagner la généralisation du développement durable et de la prise en compte du changement climatique, tout en contribuant à l'exploration renforcée des innovations territoriales et des changements de modèles. Il encourage la mobilisation des acteurs publics et privés et leur pouvoir d'agir, en favorisant le décloisonnement des acteurs et la co-production avec les parties prenantes

Les objectifs poursuivis sont de mobiliser et susciter l'engagement de tous, de faciliter et outiller la réalisation des projets de développement durable, et d'identifier et stimuler les innovations.

Son action, tournée en priorité vers les décideurs locaux et acteurs relais, se décline dans différents domaines en privilégiant une approche transversale (développement durable et management des transitions, nouveaux modèles économiques et rev3, changement climatique et énergie, alimentation durable et santé environnementale...) qui justifie son inscription au CPER.

Par ailleurs, la région Hauts-de-France possède l'un des 12 laboratoires d'innovation publique lancé dans le cadre du programme d'investissement d'avenir du Fonds de transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique.

Laboratoire d'innovation sociale, il accompagne historiquement les actions des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le Sillab s'est rapidement imposé comme un acteur majeur et fédérateur dans ce domaine.

Le Sillab est une démarche collaborative qui crée du lien entre les acteurs volontaires pour développer et porter des actions d'innovation publique en lien et au profit de tous, acteurs publics comme privés.

Ce rôle d'appui, nourri de son savoir-faire et de sa capacité à répondre à des appels à projets d'envergure significative (appel à projet FTAP, appel à manifestation d'intérêt PIA Participation citoyenne, Fabrique des territoires Hub territorial pour un numérique inclusif...) représente un atout précieux pour mobiliser au profit du territoire les mesures du plan de relance, portées par la Dinum, la DITP et l'ANCT, relatives aux différents volets de la transformation de l'action publique.

Enfin, à côté de ses missions de surveillance des polluants réglementés et non réglementés, Atmo Hauts de France assure plusieurs missions relevant de l'ingénierie dans le cadre de son Programme Régional de la Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA).

L'association déploie sur l'ensemble du territoire régional des actions de recherche et d'études visant à l'amélioration des connaissances sur les pollutions atmosphériques, des actions d'information et de sensibilisation pour alerter le grand public et les acteurs publics sur les problématiques de qualité de l'air ainsi que des missions d'accompagnement des décideurs dans leurs plans d'actions en lien avec les thématiques Santé, Climat, Énergie (par exemple, dans la co-construction des Plans Climat Air Énergie Territoriaux).

VI.2 - Conduite partagée de l'action publique

Les modalités de gouvernance du futur CPER sont précisées dans une charte de gouvernance visant à formaliser l'implication des signataires dans le suivi et la vie du CPER.

Ce document, annexé au contrat, repose sur des principes généraux partagés par les différents signataires. L'expérience des contractualisations précédentes incite à renforcer le pragmatisme et l'efficacité dans l'animation du contrat, notamment en rationalisant la comitologie, en favorisant la lisibilité, le suivi et la transparence des processus.

Pour conforter le rôle programmatique des organes de gouvernance du CPER, une « grille d'analyse et de formalisation des actions » permettant de garantir les ambitions du CPER et la faisabilité des projets dans les délais du contrat de plan sera proposée.

Ce document permettra aux porteurs de projet de soumettre des actions conformes aux axes du CPER et à ses principes transversaux (décarbonation, impact environnemental et égalité entre les femmes et les hommes). Il permettra également aux organes de gouvernance de s'appuyer sur un cadre commun pour sélectionner les projets présentés par les contributeurs.

Enfin, l'efficacité et l'efficience des interventions publiques sont des enjeux majeurs qui supposent une démarche objective de suivi et d'évaluation. À cette fin, des modalités de suivi régulier et une démarche évaluative qualitative seront précisées.

Action	ÉTAT	RÉGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
Etudes et évaluations	0,1 M€ (fnadt)	0,1 M€							
Communication	Montant à définir	À parité avec l'Etat							